



Conseil municipal du lundi 22 février 2021

séance à huis clos à la mairie | convoqué le 15 février 2020 | début de séance à 19:00

COMPTE-RENDU

Présents (11) : Mmes Annabelle TAIX [aT], Régine DELUCA et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND [gA], Alexandre BORRELLY, Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON [jG], Romain NOEL [rN] (secrétaire de séance), Michel PHILIP et Bernard RENOY.

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

1. Vote des comptes administratifs 2020

- A. Le maire présente les comptes administratif « budget eau » 2020 de la commune aux membres du conseil. Ci-dessous figurent les lignes des totaux du budget eau. Les comptes complets sont disponibles pour consultation en mairie.

Budget EAU

INVESTISSEMENT	prévisionnel 2020	réalisé 2020	différentiel	reporté 2021
Dépenses	120 048 €	109 120 €	10 928 €	84 115 €
Recettes	120 048 €	25 005 €	95 043 €	0 €

FONCTIONNEMENT	prévisionnel 2020	réalisé 2020	différentiel	reporté 2021
Dépenses	131 558 €	45 637 €	85 921 €	0 €
Recettes	131 558 €	45 637 €	85 921 €	0 €

✓ Vote : 10 pour, 1 exclu [bR] non autorisé à voter les comptes administratifs.

- B. Le maire présente les comptes administratif « budget général » 2020 de la commune aux membres du conseil. Ci-dessous figurent les lignes des totaux du budget général. Ces comptes complets sont disponibles pour consultation en mairie

Budget GENERAL

INVESTISSEMENT	prévisionnel 2020	réalisé 2020	différentiel	reporté 2021
Dépenses	187 803 €	144 335 €	43 468 €	13 269 €
Recettes	200 166 €	131 066 €	69 100 €	0 €

FONCTIONNEMENT	prévisionnel 2020	réalisé 2020	différentiel	reporté 2021
Dépenses	571 158 €	435 953 €	135 205 €	0 €
Recettes	571 158 €	563 752 €	7 406 €	114 530 €

✓ Vote : 10 pour, 1 exclu [bR] non autorisé à voter les comptes administratifs.

2. Affectation du résultat 2020

Le résultat de fonctionnement du budget général est de 563 752 € - 435 953 € soit 127 779 € (R-D en excédent).
Le résultat d'investissement du budget général est de 131 066 € - 144 335 € soit -13 269 € (R-D en déficit).

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, c'est ce qui s'appelle l'affectation du résultat à savoir ici **13 269 €**.

A noter que l'excédent de fonctionnement reporté en 2021 sera donc de 127 779 € - 13 269 € soit 114 530 €.

✓ Vote : 11 pour.

3. Vote des comptes de gestion 2020

Ce sont les comptes issus de la trésorerie municipale, ils sont identiques aux nôtres en valeurs mais doivent faire l'objet d'un vote séparé.

✓ Vote : 11 pour.

4. Désignation de délégués à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Gap-Tallard

Il est demandé aux communes voisines de l'aérodrome de Gap Tallard de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) afin de participer à la commission consultative de l'environnement de cet aérodrome, essentiellement dans le cadre d'échanges concernant les nuisances sonores résultantes du passage des aéronefs à la verticale des zones habitées.

Titulaire [**rN**], suppléant [**gA**].

5. Programme d'actions Office National des Forêts

Il s'agit pour le conseil de déterminer, selon la liste du programme d'actions proposées par l'ONF pour 2021, quels sont les points qui seront ou non réalisés et à qui seront confiés lesdits travaux.

- Peinture de périmètre de la parcelle 9, enclaves 28, 29 et 30. Demande de réalisation par le technicien de l'ONF pour un coût de 1€ par mètre linéaire sur 1,69 km.
- Curage des têtes de buses sur les pistes du Clos des Chaumes, Champ Chauvet, Col du Buissonnet et La Clastre, ces travaux seront effectués par les employés communaux.
- Remplacement des barrières cassées avec priorité à la barrière de la piste entre Venterol et Faucon du Caire. Nous sommes en attente d'une réponse de la CCSPVA qui pourrait prendre en charge ces infrastructures au titre des « chemins de randonnée » et la décision définitive sera fonction de l'aide éventuelle apportée.
- Signalisation et balisage des pistes : idem réponse CCSPVA. Les panneaux en mélèze d'indication « Forêt Communale de Venterol » étant en fin de vie, [**jG**] est d'accord pour en graver des nouveaux (il faut lui préciser combien en faire ainsi que le texte exact à graver). Ils seront implantés par les employés communaux.

- Création et curage de fossés bordiers au niveau de la piste du Grand Bois sur 1,2 km avec revers d'eau en aval de chaque fossé, ces travaux seront réalisés par les employés communaux.
- Compactage des pistes, travaux non programmés en 2021.
- Entretien des lisières de toutes les pistes communales (48,3 km), sera réalisé par le personnel communal (vraisemblablement pas en totalité vu le métrage et la disponibilité incertaine du personnel courant 2021).
- Création d'une piste de 500 mètres sur la parcelle forestière n°5 (zone Natura 2000) pour accéder à la zone d'affouage des deux prochaines années. La commune ne dispose pas du matériel nécessaire à la réalisation de cette piste, la location du matériel est possible et l'exécution de cette partie des travaux dépendra du budget prévisionnel qui sera voté fin mars (coût estimé si réalisé par une entreprise ou l'ONF ± 10 000 € HT).
- Création d'une zone de retournement sur la parcelle 5 au bout de la nouvelle piste, non programmé.

6. Délégation du conseil municipal au maire d'ester en justice

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui donner délégation pour ester en justice au nom de la commune ou pour défendre celle-ci au besoin pendant la durée de son mandat. Entre autres en prévision d'une éventuelle action en justice contre la société Bialler.

✓ Vote : 11 pour.

7. Projet de mise en vente de la maison Garcin

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2021, il avait été décidé de faire appel à 3 agents immobiliers afin de donner une estimation de valeur possible de vente de la maison Garcin. Les 3 agents contactés ont visité la maison et fait des propositions. Sur base de ces propositions, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention [aT] décide de mettre la maison en vente sans exclusivité auprès des agents immobiliers contactés au prix de 349 000 € frais d'agence inclus. Une vente [à ce prix] représenterait une bonne plus-value pour la commune qui permettrait de solder un emprunt, d'en économiser les intérêts annuels, de disposer d'un fond de roulement de trésorerie suffisant et de n'avoir plus besoin d'utiliser la ligne de trésorerie ouverte à la Caisse d'Épargne. La rénovation par la commune de ce bien ne serait pas envisageable avant de nombreuses années et est financièrement incompatible avec le projet simultané de centre scolaire et périscolaire.

8. Questions diverses

- ✓ Réunions de la commission « finances » : 1^{er} et 15 mars à 19h à la mairie.
- ✓ Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 29 mars à 20h.
- ✓ Adressage / dénomination des rues : finalisation du fichier d'adressage en cours.
- ✓ [yB] pose la question de savoir ce qu'il en est des choix possibles d'implantation de l'école.
- ✓ [jG] : relance la question des zones blanches et [rN] celle des lignes cuivres en très mauvais état, le tout rendant les communications difficiles voire impossibles dans certaines zones habitées de la commune. Le maire rencontre le sénateur et conseiller départemental J-Y. ROUX ce mercredi 24/02 et en profitera pour aborder le sujet au niveau « politique » étant donné que les opérateurs ne bougent pas n'ayant rien à y gagner (Orange doit assurer le service public concernant l'entretien des fils de cuivre. Pour la fibre, SFR est maître d'œuvre pour l'instant, pas les autres opérateurs).